



Direction Europe de la
Recherche et des Coopérations
Internationales (DERCI)

Appui au MONTAGE de projet de Recherche en Coordination Européenne

AMORCE

Appel à projets 2022

Dans le cadre de la construction de l'espace européen de la Recherche et pour accroître l'attractivité internationale de la France, le CNRS a déployé une **stratégie Européenne**¹ visant à augmenter le nombre de projets coordonnés par des équipes de recherche françaises et soumis aux appels européens de « **Horizon Europe** », et à améliorer le taux de réussite de ces projets.

Dans le cadre de cette stratégie, la Direction Europe de la Recherche et des Coopérations Internationales (DERCI) met en place un dispositif d'aide au montage de projets européens collaboratifs : **AMORCE**. Cet appel à projets vise à apporter un soutien aux chercheurs et chercheuses, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses des unités de recherche CNRS qui souhaitent déposer, en tant que coordinateur/coordinatrice, un projet collaboratif² pour élargir aux financements européens d'Horizon Europe et ainsi développer des projets pluri-(inter)disciplinaires et renforcer leur visibilité au niveau international.

Sont éligibles dans le cadre de l'appel **AMORCE**, toutes les propositions ayant pour objet de **constituer un réseau** de collaborateurs européens ou internationaux, avec au moins un laboratoire rattaché au CNRS, dans le but d'élaborer et de rédiger un projet européen **collaboratif** impliquant ses collaborateurs, toutes disciplines confondues³.

Le futur réseau sera coordonné par le partenaire CNRS qui sera le porteur de la proposition **AMORCE** et du futur projet Européen.

Les projets sélectionnés recevront une aide maximale de 15 k€ qui devra être dépensée dans l'année (subvention FEI du CNRS). L'aide reçue financera exclusivement les actions permettant la création d'un consortium et le montage d'un projet européen d'HE collaboratif (les projets ERC et Marie Skłodowska-Curie individuels ne sont pas éligibles).

Les porteurs ou porteuses de projet devront faire en parallèle **une demande pour bénéficier de l'aide d'un Ingénieur Projet Européen (IPE)**⁴. Au cas où cette demande d'IPE ne pourra

¹ https://www.cnrs.fr/sites/default/files/pdf/STRATEGIE_EUROPE_CNRS_0602%5B6%5D.pdf

² Sont éligibles : les projets collaboratifs des piliers 2 et 3 du programme Horizon Europe ainsi que les programmes Marie Skłodowska-Curie du pilier 1.

³ Les porteurs de projets peuvent s'adresser aux PCN pour vérifier de la pertinence et l'adéquation de leur projet avec les AAP d'HE : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/les-points-de-contact-nationaux-24230>

⁴ L'aide d'un IPE du CNRS pour le montage de projet sera faite auprès des Services Partenariats Valorisation des délégations régionales du CNRS ou en envoyant un mail à : demandeipe@cnrs-dir.fr

être satisfaite, le soutien attribué aux lauréats des projets AMORCE pourra être utilisé pour faire appel à un prestataire extérieur d'aide au montage et à l'écriture de projet.

Le porteur ou la porteuse du projet **s'engage à déposer le projet européen** pour lequel il /elle bénéficiera du soutien DERCI, à l'AAP d'HE qu'il / elle aura identifié.

Le dossier de soumission à cet AAP **AMORCE** de la DERCI se veut simple : les propositions seront sélectionnées en une seule phase par un comité d'évaluation constitué des responsables des Groupes Miroirs⁵ (ou de leurs représentants) mis en place par la DERCI. Cet AAP doit permettre la mise en place des financements rapides des projets sélectionnés. La totalité des crédits sera transférée en une seule phase et les justifications seront à produire une fois le projet soumis à l'Europe.

Axes et thèmes de recherche : Tous domaines scientifiques, tous thèmes pluri-(inter)disciplinaires.

Type de recherche : Fondamentale ou finalisée

Calendrier :

- Ouverture de l'AAP : 7 Janvier 2022
- Clôture de la soumission : 18 Février 2022
- Résultats : mi-mars 2022

Contacts :

Pour les questions techniques, administratives, financières et scientifiques s'adresser à : DERCI.AAP@cnr.fr

Caractéristiques des financements attribués par la DERCI

En raison des spécificités de l'appel à projets **AMORCE**, les coûts éligibles pour ce programme sont limités aux seuls coûts suivants :

- frais de mission, déplacement des personnels permanents ou temporaires, frais de réception et organisation de séminaires/colloques en lien avec le futur projet européen ou international (par exemple : actions de communication ; organisation et animation de rencontres, ateliers, symposium, etc. pour définir des intérêts scientifiques et économiques conduisant au montage du futur projet européen ou international) ;
- coûts des prestations de service visant à aider le coordinateur dans le montage et l'écriture du futur projet européen.

L'aide apportée par la DERCI est d'un montant prévisionnel maximum de 15 000 € à dépenser avant la fin de l'année 2022.

Ces financements ne pourront pas être utilisés pour des dépenses relatives à des expérimentations ou à des recherches préalables, ni les dépenses liées à l'emploi de

⁵ Les Groupes Miroirs ont été mis en place dans le cadre de l'action 1.1 « Décliner et coordonner les priorités scientifiques du CNRS à promouvoir au sein des programmes européens » de la stratégie Européenne du CNRS : https://www.cnr.fr/sites/default/files/pdf/STRATEGIE_EUROPE_CNRS_0602%5B6%5D.pdf

personnels, notamment post-doctorants, doctorants ou stagiaires, exerçant des activités de recherche.

Qui peut soumettre une proposition ?

La proposition est soumise par un coordinateur ou une coordinatrice scientifique exerçant dans une unité de recherche dont le CNRS est tutelle (UMR, UPR, IRL).

Le coordinateur ou la coordinatrice scientifique est la personne physique qui dépose la proposition et s'engage à assumer le rôle de responsable scientifique (PI) du projet Européen qui sera déposé et géré par le CNRS.

Contenu du dossier de soumission

La proposition comprend un formulaire de candidature à télécharger depuis la page de publication de l'appel à projets DERCI, à compléter et à envoyer en format .pdf à : DERCLAAP@cnrs.fr

Ce document scientifique devra comporter (*voir le template*) :

- Le ou les appels visé(s) par le réseau formé dans le cadre du projet **AMORCE**.
- Une liste prévisionnelle des équipes de recherche européennes, nationales et/ou internationales composant le futur réseau,
- Le CV du porteur ou de la porteuse de projet permettant d'apprécier ses capacités à coordonner un projet de recherche européen
- Un résumé du projet
- Un exposé détaillé du projet (5 pages maximum)
- Le budget prévisionnel des dépenses prévues en 2022

SELECTION des projets retenus

Évaluation

Seules les propositions satisfaisant aux critères d'éligibilité pourront être évaluées.

Les membres du comité d'évaluation scientifique DERCI seront appelés à examiner les propositions selon les critères d'évaluation suivants :

- Pertinence, originalité et innovation du sujet, ainsi que son adéquation avec l'appel européen ou international visé (coefficient 3)
- Impact potentiel : a) du futur projet ; b) de l'aide DERCI (coefficient 3)
- Qualité et crédibilité du réseau envisagé (coefficient 2)
- Qualification du coordinateur scientifique (coefficient 2)
- Qualité de la planification de montage du réseau (coefficient 1)

Chaque critère d'évaluation, associé à un coefficient, est noté de 0 à 4.

Notes :

- 0 : Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
- 1 : Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante
- 2 : Bon : critère bien traité mais nécessitant des améliorations ou des précisions
- 3 : Très bon : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles
- 4 : Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures

A l'issue de la procédure d'évaluation⁶, un rapport d'évaluation final synthétisant les remarques du comité est communiqué à chaque coordinateur ou coordinatrice de proposition éligible.

Engagement des coordinateurs ou coordinatrices qui soumettent un projet

Chaque coordinateur ou coordinatrice scientifique du projet financé dans le cadre de l'AAP **AMORCE** s'engage à candidater à un appel à projets européen ou international.

Chaque coordinateur ou coordinatrice scientifique sollicitant une subvention s'engage à vérifier que les services administratifs et financiers de sa délégation régionale du CNRS ont donné leur accord à sa démarche de soumission en cours et que les informations relatives à la demande leur ont été communiquées.

La liste des soumissions enregistrées par la DERCi sera envoyée aux directeurs ou directrices d'unité de recherche et aux responsables administratifs des délégations gestionnaires pour les projets les concernant.

⁶ *Au cours de la réunion du comité d'évaluation scientifique, les membres du comité exposeront brièvement les objectifs de chaque proposition et synthétisent leur opinion en mettant en exergue les points forts et les points faibles du projet. La discussion collégiale devra aboutir à un consensus dans un classement des propositions.*